

LE VÉRIDIQUE

OU COURIER UNIVERSEL.

Du 7 FLORÉAL, an 5^e. de la République française.
(Mercredi 26 AVRIL 1797, (vieux style.)

(DICERE VERUM QUID VETAT?)

Annouce officielle de la signature des préliminaires de la PAIX avec l'Empereur.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Les lettres et avis pour l'abonnement de ce journal, doivent maintenant être adressés au directeur du *Vérifique*, rue de Tournon, n^o. 1123.

Cours des changes du 6 floréal.

<p>Amst. . . 60 $\frac{1}{2}$ 61 $\frac{1}{2}$ Hambourg 189 1987 Madrid. . . 11 8 9 Cadix . . . 11 6 9 Gènes . . . 92 $\frac{1}{2}$ 91 Livourne. 101 $\frac{1}{2}$ 100 Basle. 1 $\frac{3}{4}$ 3 $\frac{1}{4}$ Or fin. 102 15 Lingot d'arg. 50 12 6 Piastre 5 Quadruple. 79 7 6 Ducat d'Hol. . 11 7 6</p>	<p>Souverain. . 33 15 Esprit . . . $\frac{3}{4}$ 450 Eau-de-vie 22 360 Huile d'olive. . 29 Café. 42 Sucre d'Hamb. . 55 Sucre d'Orl. . . 51 Savon de Mars. 20 Chandelle . . . 13 Lyon. . . au pair à vue. Inscription. 13 15 Mandat. . 11. 6 s. 6</p>
---	--

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ITALIE.

Livourne, le 2 avril.

On avoit répandu que les assemblées et les intrigues pour les élections en Corse avoient causé quelques troubles, et que les paolistes avoient ouvertement pris les armes contre le parti français. Rien n'est plus dépourvu de fondement. Il y a eu quelques troubles dans un village, près de Bastia; mais ils ont été apaisés sur-le-champ. Ils n'ont coûté la vie qu'à un gendarme et à deux habitans. C'est en vain qu'on cherche à donner de l'importance aux paolistes, en exagérant leur nombre. Le parti français comprend à-peu-près tous les corses. Parmi ceux qui ont été le plus attachés à Paoli, la plupart reconnoissent qu'ils ont été dupes de son ambition. Les trois députés que la Corse a élu pour le nouveau tiers, et pour remplacer ceux qu'elle n'avoit pu élire l'an passé, sont Salicetti, ci-devant commissaire; Philippe Arena qui a servi à l'armée d'Italie en qualité d'adjudant-général; et Galenzini qui étoit maire de Bastia dans le tems que les anglais l'assiégeoient.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Riom, département du Puy-de-Dôme, 1 floréal.

Notre ville vient d'être le théâtre d'une scène désastreuse. Les partisans du *bonheur commun*, qui, pour notre malheur, existent dans ces contrées, n'ont pu voir sans indignation les choix de l'assemblée électorale du département, fixés sur des hommes connus par une conduite sage et des opinions modérées.

Le 29 germinal fut le jour qu'ils choisirent pour faire éclater leur fureur.

Un banquet civique avoit été annoncé pour ce jour-là; les députés nouvellement élus, les membres de toutes les autorités constituées de la commune et des villes voisines; enfin beaucoup de personnes de tout sexe et de de toutes sortes d'opinions. Ceux même qui avoient marqué dans le régime révolutionnaire, furent invités, et s'y trouvèrent. Les membres de la municipalité refusèrent de s'y trouver, et des suggestions perfides empêchèrent les cultivateurs invités de s'y rendre. Tout présageoit une réunion vraiment civique où toutes les opinions devoient se confondre et les haines de parti s'éteindre. On étoit bien éloigné de prévoir le tragique dénouement.

Le repas avoit eu lieu avec la plus grande tranquillité. Différens toast avoient été portés au gouvernement, à la république, aux armées, etc. Aucune chanson de parti, suite ordinaire de ces repas nombreux, n'avoit été chantée; tout s'étoit passé dans la plus grande décence; les convives traversoient la ville et se retiroient paisibles, lorsqu'ils se voient tout d'un coup assaillis par une foule de gens ivres et furieux, armés de sabres, de faux, de fourches et de faucilles, qui joignent des voix de fait aux provocations les plus outrageantes. Les convives, dénués de tout moyen de défense, et n'ayant d'autres armes que leurs cannes, se réfugient à la municipalité et demandent des armes. La municipalité leur en refuse, dans la crainte, répond-elle, de rendre la querelle plus sanglante; mais on eut lieu d'apprécier les vrais motifs de ce refus, lorsqu'on vit des municipaux eux-mêmes rester immobiles au milieu des assaillans, d'autres même les encourager. L'un d'eux, revêtu de son écharpe, se permit de frapper brutalement un jeune homme sans armes. Les convives, abandonnés à eux-mêmes, pren-

ment le parti de la retraite, et ce ne fut qu'avec une peine infinie et de pressans dangers, que ceux qui étoient étrangers parvinrent à joindre leurs voitures, qui étoient à l'extrémité de la ville. Là, de nouveaux périls les attendoient encore, les voitures sont assaillies à coups de pierres, de pistolets et de fusils. Celle de la citoyenne Ouslow, femme du respectable M. Ouslow, aussi connue par son humanité que par la douceur de ses mœurs, est criblée de balles et mise en pièces, ses chevaux tués, le cocher maltraité, au point qu'on craint pour ses jours, et madame Ouslow elle-même, est gravement blessée.

Cette scène, préparée depuis plusieurs jours par l'oisiveté des fêtes de Pâques et par d'abondantes distributions de vin, eut été beaucoup plus sanglante, sans le dévouement de quelques bons citoyens et de quelques uns des dépositaires de l'autorité, qui se jetèrent au milieu des assaillans, et qui parvinrent à les contenir. On se plaît à rendre justice au municipal Bayle et au général Chapsal que l'on vit, au milieu des groupes, haranguer les agresseurs, et au jeune Tailhard aussi officier municipal qui, seul, défendit courageusement la porte du béthel que les furieux vouloient enfoncer, pour sonner le tocsin et appeler les cultivateurs des environs.

PARIS, 6 floréal.

Il paroît bien certain que Barère a été nommé par l'Assemblée électorale, séante à Tarbes. On ne sait point s'il a eu l'impudence d'accepter. Malgré ses arimes, ce n'est point un homme dénué de toute pudeur et de tous sentimens des convenances; de quel front oseroit-il venir se remonter à Paris, et se présenter dans l'Assemblée législative? Quoiqu'il ne soit pas plus coupable que ses autres collègues du comité de salut public, sans exception, il s'est plus compromis vis-à-vis du public, que ceux qui se sont retranchés dans le silence et l'obscurité des bureaux. Barère, l'éternel rapporteur, le bel-esprit du *terrorisme*, siégeroit parmi les hommes respectables que les nouvelles élections appellent au corps législatif! Non, nous ne verrons point ce spectacle: il y aura quel qu'autre empêchement, si la honte même du nouveau député n'y met obstacle.

Quel est ce soi-disant élève de l'école de Marmontel, qui dans le journal de Paris, s'amuse à faire le commentaire du discours que ce célèbre littérateur a prononcé dans l'Assemblée électorale de son département? Il prétend que Marmontel a voulu parler de la philosophie de Voltaire, lorsqu'il a regretté *la religion de nos pères*. Il faut convenir que voilà un piaisant commentateur, et sur-tout un ingénieux disciple!

Marmontel ne veut point d'un si sot élève.

Des craintes que témoignent quelques journalistes.

Nous avons maintenant tant de besoin d'être émus, et nous sommes si accoutumés à craindre, que lorsque nous ne voyons aucune apparence de danger réel, nous aimons mieux nous forger des terreurs imaginaires que de nous reposer dans le sentiment tranquille de la sécurité. Tout est rentré dans le calme, comme nous l'avons

déjà dit; et si jamais il fut raisonnable d'augurer favorablement de l'avenir, c'est dans un moment où les hommes les plus éclairés et les plus respectables de la nation sont appelés au maniement des affaires, où le gouvernement paroît avoir écarté et dissipé les préventions et les allarmes rassemblées autour de lui par l'esprit de parti, où les espérances de la paix du dehors sont comme les heureux présages de celle de l'intérieur.

Cependant quelques journalistes semblent nous annoncer que ce calme nous trompe; ils veulent nous faire craindre de nouveaux périls, soit qu'en effet leur imagination ait été frappée des terreurs dont ils noircissent leurs feuilles, soit qu'ils croient devoir tenir toujours en haleine l'esprit de leurs lecteurs.

Quoi qu'il en soit, il nous paroît toujours extrêmement dangereux de semer dans le public des craintes vagues, d'aiguillonner les passions par des suppositions allarmantes, et d'ébranler peut-être, par ces moyens indiscrets, les bonnes dispositions du gouvernement que l'on oblige à se tenir sur la défensive, et peut-être même à se préparer à l'attaque, lorsqu'on lui montre toutes les défiances armées contre lui.

Certes, nous ne serons pas accusés de caresser ses erreurs, ou de pallier ses fautes; nous avons su l'attaquer avec franchise et courage, lorsqu'il a oublié ses devoirs, violé les loix, blessé la constitution dont il est l'ouvrage et le dépositaire; nous sommes prêts à le déferer encore à l'opinion publique, s'il se laisse entraîner aux mêmes passions qui l'ont déjà tant de fois égaré; mais quand rien ne peut faire présumer qu'il ait des projets hostiles, nous aimons mieux penser qu'il est enfin rentré dans la ligne de ses devoirs, que de lui supposer vaguement de criminelles intentions, et nous ne pouvons que blâmer des écrivains qui, pondant à l'excès l'impudence de leurs conjectures, consignent dans leurs feuilles des plans sinistres, fruits malheureux de leur imagination, comme s'ils vouloient donner ainsi le secret de leur mal adresse, plutôt que celui du gouvernement.

D'autres nous menacent d'une attaque des jacobins, qui doit, disent-ils, avoir lieu du 8 au 10 floréal courant; ils détaillent les forces de ce parti, et fournissent avec exactitude tous les points, toutes les divisions, et tous les articles de leur projet. On diroit, à les voir exprimer leurs allarmes, que le gouvernement n'est pas là pour étouffer les dernières flammes de cet incendie mourant, s'il jette encore quelques faibles lueurs parmi ses cendres. C'est en vain que l'on feint de croire que le Directoire exécutif peut encore appeler autour de lui les jacobins; il n'ignore pas qu'il est l'objet de leur haine; que s'il les employoit pour assurer le succès de quelque tentative, réduit à régner désormais par eux, et se fermant tout retour à l'affection des hommes honnêtes, il trouveroit sa perte sanglante dans les mains de ceux qui lui auroient procuré un triomphe coupable.

Enfin le Censeur des journaux a, depuis quelques jours, des visions: des figures extraordinaires lui ont apparu dans les carrières de Ménil-Montant: il est affecté des exhalaisons méphytiques qui sortent de quelques caves; pour l'entière perfection de son style prophétique, il ne lui manque que d'avoir aperçu une comète, entendu hurler des chiens dans l'ombre de la nuit, et vu

pluvoir des pierres. Tout cela, probablement, n'empêche pas le Censeur de dormir. Pour nous, sans vouloir nous jeter dans l'excès contraire d'une confiance aveugle et d'une sécurité stupide, pesant les raisons de craindre et les sujets d'espérer, nous pensons que ce mois se passera sans orage; et que désormais soumis à l'heureuse nécessité de faire le bien, le gouvernement rivalisera de droiture et de bonnes intentions avec une assemblée législative véritablement composée de l'élite de la France.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 6 floréal.

Il est impossible de dire avec quelle impatience on attend le premier courier de Buonaparte: quel plus juste motif en est l'impatience? Le courier doit apporter ou la signature de la paix avec la maison d'Autriche, ou la marche de notre armée sur Vienne.

Mais tandis qu'au dehors tout fait espérer qu'enfin le fléau de la guerre va cesser, au dedans des menées sourdes semblent nous présager de nouveaux troubles. On parle toujours de conciliabules, de rassemblemens. Dupont (de Nemours) annonce même qu'une députation des meneurs s'est rendue au faubourg Antoine, pour chercher à coulever les esprits; mais que la réponse a été un refus d'insurrection, si des représentans du peuple, ou au moins un directeur, ne vouloit monter à cheval et se mettre à la tête du mouvement.

Dumolard: Sans doute il importe de pourvoir aux besoins des armées; ces besoins sont pour nous sacrés; mais nous avons vu que trop souvent le produit des réquisitions et des contributions levées sous ce prétexte, ne tomboit que dans la poche des fournisseurs. La Belgique fait aujourd'hui partie de la France, on ne peut la soumettre à des réquisitions que ne supportent point les autres départemens.

Si l'on donne des bons aux habitans qui livrent des subsistances ou autres objets, il faut que l'emploi de ces bons soit déterminé par une loi spéciale. Je demande qu'il soit fait un message au directoire, à l'effet d'obtenir de lui les renseignements nécessaires sur la nature et l'objet des réquisitions dont les pétitionnaires se plaignent.

Appuyé, s'écrient plusieurs membres; et la proposition mise aux voix est adoptée.

Fabre annonce que le conseil des anciens a rejeté la résolution qui assujétit les individus condamnés par les tribunaux criminels, à payer les frais des procédures; et il demande qu'on renvoie à une commission pour présenter un nouveau projet.

Gilbert-Desmolières invoque la question préalable sur le renvoi: C'est avec raison, dit-il, que le conseil des anciens a rejeté la résolution; quoi de plus contraire, en effet, à tous les principes, que de faire supporter à un condamné les frais de son jugement?

Ce ne seroit point assez que de lui avoir fait subir la peine infligée par les loix, du délit dont il aura été convaincu, il faudra confisquer son bien, arracher à sa famille en deuil, à ses enfans, le peu qu'il pourroit leur laisser en mourant? Je m'oppose donc au renvoi.

Fabre insiste pour qu'il soit prononcé, parce qu'il ne croit pas que la nation puisse supporter seule les dépenses qu'entraînent la détention, et le jugement d'un coupable.

3)

Boissy observe que la justice criminelle est une dette de l'état, et que mettre les frais de la procédure à la charge du condamné, ce seroit, sous une forme déguisée, rétablir les confiscations qui ont été si justement proscrites, et faire considérer le gouvernement comme avide de condamnations, en ce qu'elles lui seroient lucratives.

D'autres membres réclament néanmoins pour le renvoi, et se fondent sur ce que les frais de justice s'élevant par année à plusieurs millions, il importe de fournir au trésor public une indemnité dans les dépens que devront supporter les condamnés.

Parizot réplique que si les biens des prévenus doivent indemniser la nation en cas de condamnation, la nation aussi devra indemniser les hommes qui auroient été injustement détenus et qui seroient acquittés, de manière que la mesure qu'on présente comme favorable à ses intérêts, lui deviendroit au contraire préjudiciable dans plus d'une circonstance.

Cependant on insiste de nouveau pour le renvoi à une commission, et après quelques débats, le renvoi est prononcé.

Sur le rapport de Siméon, le conseil prend une résolution portant que le mouvement des juges du tribunal civil au tribunal criminel, à celui de police correctionnel et à la direction du jury, n'aura lieu dans toute la république que le 15 floréal, et le 15 brumaire de chaque année.

Un membre par motion d'ordre, demande que le projet de résolution qui tend à établir un impôt sur le sel, soit mis sans plus de délai à la discussion.

Gilbert-Desmolières observe qu'avant de créer de nouveaux impôts, il faut s'assurer que les revenus ordinaires ne suffisent pas pour les dépenses ordinaires, et il demande que la parole lui soit accordée, pour présenter à cet égard, des vues générales sur les finances.

Le conseil lui accorde la parole pour demain.

Le président annonce qu'il vient de recevoir un billet du président du directoire.

Le directoire, y est-il dit, invite le conseil à ne point se séparer: il va lui adresser un message sur de nouvelles victoires.

L'intervalle qui s'écoule entre l'annonce et l'arrivée du message, est consacré à la relute de la résolution déjà prise sur la contribution foncière.

Delarue présente aussi un autre projet sur la répartition des 60 millions de la contribution personnelle, entre tous les départemens de la république. On en ordonne l'ajournement.

Daubermenil vient ensuite reproduire pour la troisième fois, le projet sur les honneurs à rendre aux défenseurs de la patrie, morts en combattant pour elle.

Gilbert-Desmolières: Ce projet tend à faire ériger 40 mille colonnes dans la république; c'est un peu fort, je demande l'ajournement jusqu'à la paix.

Appuyé, s'écrient plusieurs membres, et le conseil prononce l'ajournement jusqu'à la paix.

Le message du directoire arrive enfin. La joie la plus vive éclate dans l'assemblée. Un secrétaire donne lecture du message, il est ainsi conçu:

Les armées de Sambre et Meuse et du Rhin, après avoir favorisé les brillantes opérations de l'armée d'Italie, en forçant les autrichiens à réunir une partie de leurs

4
forces sur le Rhin, ne devoient pas rester dans l'inaction, elles viennent d'ouvrir la campagne par de nouveaux triomphes. L'armée de Sambre et Meuse a livré une bataille rangée et trois combats qui ont affermi sa position. 7 mille prisonniers, 7 drapeaux, 27 pièces de canon, 60 caissons et quantité de magasins, sont les fruits de la victoire éclatante du 29 germinal. Le passage du Haut-Rhin s'est effectué le premier floréal par l'armée de Rhin et Moselle. Cette brave armée plus fière peut-être de sa glorieuse retraite que de son entrée en Bavière, est rentrée en possession du fort de Kell; elle s'est emparé par un coup de main de ce fort que l'archiduc Charles n'avoit pu prendre qu'après un siège de 7 mois. Le passage du Rhin a eu lieu en plein jour, en présence de l'armée autrichienne rangée en bataille. Nous lui avons pris 20 pièces de canon, sa caisse militaire, le bureau de l'état-major, et fait quantité de prisonniers, parmi lesquels se trouvent plusieurs officiers généraux.

Ainsi l'ennemi n'a plus de ressources que dans la paix. La dépêche du général Moreau est terminée par cette phrase :

« UN COURIER QUE JE REÇOIS A L'INSTANT DU GÉNÉRAL BUONAPARTE, M'ANNONCE QUE LES PRÉLIMINAIRES DE LA PAIX SONT SIGNÉS AVEC L'EMPEREUR. »

Les plus vifs applaudissemens éclatent à ces mots dans l'assemblée; les cris de vive la république se font entendre, et se répètent au milieu d'un enthousiasme général.

Dumolard : C'est aujourd'hui que les armées de la république ont non seulement bien mérité de la patrie, mais bien mérité de l'humanité entière. Réjouissez-vous, amis de la paix, nous l'avons cette paix si désirée; réjouissez-vous, amis de la liberté, cette paix est honorable et solide. C'est en ce moment sur-tout qu'il doit nous paroître bien glorieux d'être les représentans du peuple français. Ce jour est celui de la paix; il doit nous faire sentir le besoin d'éteindre toutes les animosités, et de nous rallier (Applaudissemens.)

Non, il ne doit plus exister entre nous de divisions, d'esprit de parti; il faut tout oublier, tout sacrifier dans ce beau jour; et pour ma part, je ne crois pas qu'il puisse y avoir un bon citoyen, un honnête homme qui ne soit pas ami de la république.

Oui, oui, s'écrient à-la-fois tous les députés, et tous les citoyens présens, les applaudissemens retentissent dans toute la salle, les chapeaux s'agitent dans l'air.

Dumolard du haut de la tribune réunit sa voix à toutes celles qui crient vive la république; il demande que le conseil déclare que les armées de la république ont bien mérité de la patrie et de l'humanité.

Cette proposition est aussitôt mise aux voix et adoptée, et le conseil lève sa séance aux cris répétés de vive la république.

A. B. Cette heureuse nouvelle a été annoncée à six heures, par plusieurs décharges d'artillerie. Les ouvriers ont aussitôt quitté leurs ateliers. Une foule innombrable s'est précipitée dans les rues et sur les quais; la joie est universelle, tout retentit des cris : *Vive la paix, vive la paix.*

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 5 floréal.

Dussault dépose sur le bureau une motion d'ordre signée de quatre membres, et obtient la parole.

J'ai toujours été touché, dit-il, des marques de bienveillance que m'ont données mes collègues; mais je ne veux pas passer pour autre que je ne suis; vous vous rappelez sans doute qu'à l'occasion de la loterie, mon collègue Delmas me fit une apostrophe qui me troubla et m'interdit; comme alors je n'avois pas bien entendu, je ne répondis rien. Mais notre collègue Delmas vient de faire imprimer son opinion, et de la faire distribuer. J'y lis dans l'éloge dont il a bien voulu m'honorer, cette phrase qu'il m'adresse : « Ecoute la voix d'un citoyen qui te respecte. Les vrais républicains n'ont jamais cessé de te rendre la justice que tu mérites. Ils n'oublieront jamais que sous le règne des Bourbons, tu écrivis en faveur de la liberté et de l'humanité. » Certes, il m'en a coûté; pour être ainsi loué en face mais ce n'est pas de cela dont je le blâme le plus, c'est d'avoir ajouté : « Ils n'oublieront jamais que tu fus du bataillon sacré » qui, réuni dans la caserne de Saint-Roch, prépara, avant le dix août, la chute du trône, et la destruction d'un roi parjure. » Ce fait me répugne, parce qu'il n'est pas conforme à la vérité.

D'abord, je n'ai jamais été dans aucune réunion dans la caserne de S. Roch. Je me rappelle seulement qu'alors étant suppléant à l'assemblée législative, je fus invité à plusieurs réunions qui eurent lieu rue d'Argenteuil; mais on n'y conspira jamais, du moins en ma présence, qu'en faveur du bien public et de la liberté. Je ne suis jamais sorti des devoirs d'un bon citoyen, et je n'ai jamais voulu jouer d'autre rôle que celui de cette prêtresse athénienne qui disoit: Je suis venue pour bénir et non pour maudire. Oui, j'ai sauvé plusieurs personnes, dignes d'estime et je m'en glorifie; mais je n'ai jamais voté la mort de personne. Si quelqu'un vouloit me prêter ici une mauvaise intention, qu'on se rappelle ma vie depuis huit ans, elle n'a jamais varié. Du haut de la tribune, comme dans toutes mes conversations particulières, je n'ai jamais parlé que pour la liberté et la justice; j'ai juré la constitution actuelle, et mon cœur n'a jamais démenti ce serment.

Delmas demande la parole; mais le conseil passe à l'ordre du jour.

Barbé-Marbois fait, au d'une commission, approuver la résolution du 4 floréal, relative aux sucres raffinés.

Clauzel, au nom d'une commission, fait un rapport sur la résolution du 17 germinal, relative au timbre. Il expose que la commission a vérifié tous les prix, et les a trouvés dans une juste proportion. Il en propose l'adoption.

Le conseil l'approuve.

Séance du 6.

La séance est employée au renouvellement de la commission des inspecteurs de la salle.

J. H. A. POUJADE-L.